



## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 12 Février 2019 à 20h00**

### PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

#### **Etaient présents :**

##### **Liste « Vivre à PIERRES » :**

Daniel MORIN, Jean-Louis GALA, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michèle CHÉRAMY, Michel CRETON, Maryline RENARD, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Caroline RÉMONT, Christophe PETIT, Clotilde PERCHERON, Sophie MAROUFI

##### **Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :**

Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Serge RENAULT, Hélène CAYUELA

#### **Absents excusés :**

Patrick TESTE, pouvoir donné à Daniel MORIN

Martine DORE, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS

Richard GAILLARD

#### **Absents**

Nicolas LESOUDIER, Jean-Marc BODESCOT, Christophe PETIOT

#### **I/ Election du secrétaire de séance**

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Approbation des procès-verbaux du 17 décembre 2018 et 12 janvier 2019.**

Monsieur le MAIRE soumet à approbation les procès-verbaux du 17 décembre 2018 et 12 janvier 2019 qui sont approuvés à l'unanimité.

#### **III/ Travaux - Urbanisme :**

##### **1 / Demande de subvention au titre du FDI et de la DETR 2019 : Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre de la DETR et du FDI 2019 pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie. (Type d'opération : RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS).

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été demandée au cabinet d'architectes A3Dess pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie de 210 m<sup>2</sup> d'emprise.

Il s'agit de la réorganisation du rez-de-chaussée de la Mairie : Accueil/Secrétariat avec hall pour le public, 6 bureaux dont bureau de la Police municipale avec vestiaire, 2 WC PMR, local de pause, local à archives, local pour l'entretien des locaux et autres dispositifs détaillés dans le détail estimatif.

Le mobilier nécessaire au nouveau dispositif des bureaux est à renouveler car très ancien. La signalétique intérieure de sécurité et le dispositif alarme incendie sont à prévoir.

La mission de maîtrise d'œuvre, la mission SPS sont à prévoir ainsi qu'un diagnostic amiante.

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'aménagement de la Mairie comme suit :

Toutefois le tableau des dépenses suivant peut être modifié, la collectivité étant en attente des devis ajustés du cabinet A3Dess.

**DEPENSES :**

<b>TRAVAUX :</b>	269 800 €
Coût estimatif des travaux HT	
<b>Matériels, Mobiliers :</b>	
Mobilier HT	16 000 €
<b>Autres dépenses</b>	
Maîtrise d'œuvre HT	24 000 €
Mission coordination SPS HT	2 500 €
Diagnostic amiante avant travaux HT	1 800 €
Alarme Sécurité incendie HT	7 263 €
Alarme intrusion	3 919 €
Signalétique intérieur sécurité HT	667 €
Total frais annexe	40 149 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>325 950 €</b>

**RESSOURCES :**

Subvention DETR (20 %) :	65 190 €
Subvention DSIL (20 %)	65 190 €
Subvention FDI : (30 % du montant plafonné à 100 000 €)	30 000 €

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des dépenses : 325 950€ HT

Montant total des ressources : 160 380€

Autofinancement : 165 570€ HT

La commune souhaite commencer ces travaux dans le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 65 190 € au titre de la DETR, de 65 910 € au titre de la DSIL et 30 000 € au titre du FDI 2019 pour travaux du rez-de-chaussée de la Mairie.

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**

**De solliciter**

- **De solliciter une subvention de 65 910€ HT au titre de la D.E.T.R. 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 325 950 € HT.**
- **De solliciter une subvention de 65 910€ HT au titre de la D.S.I.L. 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 325 950 € HT.**
- **De solliciter une subvention de 30 000 € HT au titre de la FDI. 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 325 950€ HT plafonné à 100 000€.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

## 2 / Demandes de subventions au titre du FDI 2019.

**A/ Travaux d'aménagement d'un parc de stationnement angle rues Vallée au Pied/Boisramée (Type d'opération : VOIRIE).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 pour travaux de Voirie en vue des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement sur un terrain communal situé à l'angle des rues Vallée au Pied/Boisramée.

Il rappelle que suite à la demande de subvention au titre du FDI 2018, la maîtrise d'œuvre et les levées topographiques ont été réalisés.

Le Maître d'œuvre, M. Yannick EMPEREUR a effectué un devis estimatif pour cet aménagement.

Le projet porte sur la création de 10 places et 1 place « Handicapées » pour stationnement.  
Mur en bauge à consolider et un mur de soutènement à créer pour retenir la terre à cause du dénivelé.  
Mise à niveau d'ouvrage d'assainissement, eaux pluviales et réseaux divers.  
Des essais de compactage, études et surveillance et mission SPS sont à prévoir.

- Travaux :	61 666.00 € HT.
- Etudes :	6 700.00 € HT
- Levées topographiques :	780.00 € HT

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux :	69 146.00 € HT / 82 975.20 € TTC
Subvention (30 %) :	20 744 €
Autofinancement :	48 402.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 20 744 € au titre du FDI 2019 pour travaux de voirie à hauteur de 30 % du montant HT de 69 146 € HT.

Les travaux sont envisagés en Septembre et Octobre 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 20 744 € HT au titre de la FDI 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 69 146.00 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

#### **B/ Travaux d'aménagement d'un parc de stationnement Eglise (Type d'opération : VOIRIE).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 pour travaux de Voirie en vue des travaux d'aménagement d'un parc de stationnement pour l'église et ce, afin de favoriser son accès qui est problématique du fait de la circulation dense sur la rue Albert Gautier et de la présence d'une zone résidentielle en face qui ne permet pas un bon accès sur ce site.

Un marché négocié a été effectué pour la maîtrise d'œuvre, c'est M. Yannick EMPEREUR qui a été retenu.

Le projet porte sur la création de 10 places et 1 place « Handicapées » pour stationnement.

Le mur mitoyen entre la parcelle et le cimetière est à refaire.

Des essais de compactage, études et surveillance et mission SPS sont à prévoir.

Le montant total estimatif des travaux s'établit à :

- Travaux :	37 466.00 € HT.
- Etudes :	4 600.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	3 950.00 € HT
- Levées topographiques :	280.00 € HT

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux :	46 296.00 € HT / 55 555.00 € TTC
Subvention (30 %) :	13 889 €
Autofinancement :	32 407.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 13 889 € au titre du FDI 2019 pour travaux de voirie à hauteur de 30 % du montant HT de 46 296 € HT.

Les travaux sont envisagés de Septembre à Novembre 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 13 889 € HT au titre de la FDI. 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 46 296.00 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**C/ Travaux mises aux normes du poste de refoulement (assainissement) rue René et Jean Lefèvre. (Type d'opération : ENVIRONNEMENT).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 en vue des travaux de mises aux normes du poste de refoulement rue René et Jean Lefèvre. Le devis de l'entreprise SAUR a été approuvé par délibération du 12 novembre 2018.

Le plan de financement du coût de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux :	27 531.60 HT / 33 037.80 € TTC
Subvention (30 %) :	8 259 €
Autofinancement :	19 272.60 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 8 259 € au titre du FDI 2019.

Les travaux sont envisagés en juillet 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 8 259 € HT au titre de la FDI. 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 27 531.60 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**D/ Travaux de renforcement de chaussées et bordures de trottoirs (Type d'opération : VOIRIE).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 en vue des travaux de renforcement du corps de chaussées du Chemin « Boisricheux », de bordures de trottoirs et plateforme des services techniques allée du 19 mars.

Le montant total estimatif des travaux de voirie 2018 s'établit à : 23 055.00 € HT

- Chemin rural dit du Fief de l'Isle (voie communale) pour un montant de 3 850 € HT ;
- Réalisation d'une plateforme en enrobés aux services techniques municipaux pour un montant de 9 680 € HT. Suite à la démolition de l'ancienne station d'épuration et afin d'avoir une zone de stockage, il est nécessaire de réaliser cette plateforme pouvant accueillir les poids lourds et autres engins de chantier.
- travaux de renforcement du corps de chaussées : Rue de l'Europe, rue de la Porette (voie communale), rue des Hauts Pâtis (voie communale) rue du Coteau (voie communale), rue de la Boisramée (voie départementale) rue de la Treille (voie communale), Impasse des 4 vents (voie communale), Allée du 19 mars (voie communale), rue de la Vieille Tuilerie (voie communale) : 4 750 € HT
- Tavaux bordures de trottoirs : rue Albert Gautier (après l'église) (voie départementale 983), rue de la Grappe (voie communale), rue Jean Monnet (CD 326.) pour des montants de 4 775 € HT

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux :	23 055.00 € HT / 27 666.00 € TTC
Subvention (30 %) :	6 916 €
Autofinancement :	16 139 €.00 HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 6 916 € au titre du FDI 2019 pour travaux de voirie à hauteur de 30 % du montant des travaux de 23 055 € HT.

Les travaux sont envisagés en juillet 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 6 916 € au titre de la FDI 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 23 055€**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**E/ Travaux de remise aux normes électriques et éclairages dans divers bâtiments publics (Type d'opération : RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 en vue des travaux de remise aux normes électriques et éclairages dans les bâtiments publics ci-après : Service Technique, Etang Communal, Observatoire de Boisricheux, Restaurant scolaire, Eglise, Groupe Scolaire.

Le montant total estimatif des travaux s'établit à : 13 690.00 € HT

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux : 13 690.00 € HT / 16 427.50 € TTC

Subvention (30 %) : 4 107 €

Autofinancement : 9 583.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 4 107 € au titre du FDI 2019 pour travaux de rénovation d'équipements publics à hauteur de 30 % du montant HT de 13 690 € HT.

Les travaux sont envisagés en Juillet et Août 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à, l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 4 107€ au titre de la FDI 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 13 690 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**F/ Fourniture et pose de 2 portails au Groupe scolaire « La Clé des Champs », rue du Bois Normand (Type d'opération : RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre du FDI 2019 en vue des travaux de la fourniture et pose de 2 portails au Groupe scolaire.

Le montant total estimatif des travaux s'établit à : 5 760.00 € HT

Le plan de financement du coût estimatif de ces travaux s'établirait comme suit :

Montant total des travaux : 5 760.00 € HT / 6 912 € TTC

Subvention (30 %) : 1 728 €

Autofinancement : 4 032.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention totale de 1 728 € au titre du FDI 2019 pour travaux de rénovation d'équipements publics à hauteur de 30 % du montant HT de 5 760.00 € HT.

Les travaux sont envisagés en Juillet et Août 2019

Examiné par la commission « Travaux Urbanisme Environnement » lors de sa réunion du 4 Février 2019, ce point a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à, l'unanimité, décident :**

- **D'approuver le programme d'investissement ci-dessus,**
- **De solliciter une subvention de 1 728€ au titre de la FDI 2019 à hauteur de 30 % du montant HT de 5 760 €**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**G/ Extension d'un réseau d'assainissement Rte de Nogent-le-Roi et création d'un réseau d'assainissement Chemin Vallée Vilette et d'un poste de refoulement (Type d'opération : ENVIRONNEMENT).**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Cabinet BFIE, maître d'œuvre est actuellement entrain de finaliser l'estimation du coût pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement Route de Nogent-le-Roi et Chemin Vallée Vilette (coût estimé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de 285 436 € HT de travaux eaux usés auxquels il faut ajouter des missions de contrôles, SPS, étude etc... pour environ 42 000€).

Le coût estimatif réajusté sera communiqué jeudi 14 février lors de la réunion de la Commission « Travaux ».

Après renseignements pris auprès du Conseil Départemental une subvention peut être obtenue pour ces travaux à hauteur de 30 % du montant plafonné à 100 000 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a publié son 11<sup>ème</sup> programme et subventionne ces travaux et études à 40 % avec une avance (prêt à taux 0) de 20 % après application d'un coût plafond de 7 900 € par branchement majoré de 1,15 en cas de poste de refoulement. La subvention maximale de l'agence de l'eau possible serait de 135 200€.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 30 000 € au titre du FDI 2019 pour travaux d'extension du réseau d'assainissement Rte de Nogent-le-Roi/Vallée Villette, ainsi que la subvention à l'agence de l'eau.

#### **IV/ Demande de subvention de l'association MEH28 pour les Musicales de Bois Richeux des 28,29 et 30 juin 2019.**

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur Gala qui présente la demande de l'association MEH28. Celle-ci propose principalement d'assumer :

- la responsabilité artistique de toute la programmation du festival de Bois Richeux ainsi que toute la partie technique (son et lumières) et la création de la communication de chaque événement (Flyers + Affiches A2 et A3 + autres supports...)
- la préparation et la validation en amont des contrats artistiques, la prise en charge des artistes programmés à leur arrivée le jour des concerts.
- la liaison logistique (fiches techniques, backline...) entre le prestataire « Son et Lumières » (qui aura été choisi par MEH 28) et les artistes.
- De fournir un bilan financier de répartition des sommes par postes (salaires, frais, prestataire son et lumières, etc...)
- Toutes les rémunérations des personnels attachés aux spectacles (salaires, charges sociales et fiscales comprises) et le règlement de la facture du Prestataire « Son et Lumières ».

En rémunération de ses services, « MUSIQUE EN HERBE 28 », demande à la collectivité, la somme de 7 000,00 € TTC pour la prise en charge artistique du festival + 2 500,00 € TTC pour la partie technique (son et lumières), soit un total de 9 500,00 € TTC (neuf mille cinq cent euros Toutes charges comprises) ainsi que la prise en charge du reste de l'organisation par la mairie (repas des artistes, impression des flyers et affiches, SACEM, location de la salle ...) soit une dépense totale pour la collectivité d'environ 12 000€.

Monsieur Gala demande de valider l'attribution des subventions sollicitées dans la demande.

**Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à, l'unanimité, décident :**

- **D'accorder la subvention sur projet de 9 500€ TTC à MEH 28 pour la prise en charge artistique du festival.**
- **De valider l'organisation et les frais (SACEM, impressions flyers, repas artistes...) du Festival de Boisricheux estimés à 2 500€.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

#### **V/ Convention avec la mairie de MAINTENON pour l'organisation du carnaval du 28 Avril 2019**

Monsieur le Maire laisse la parole à Carine ROUX, laquelle propose, comme les années précédentes, aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver une convention avec la commune de MAINTENON pour l'organisation du carnaval au titre de l'année 2019.

Carine ROUX présente les termes de la convention et informe que le montant maximum de la participation financière de la commune de PIERRES s'élèvera à 1200 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le projet de convention avec la Ville de Maintenon pour l'organisation du carnaval 2019.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

#### **VI/ Abonnement PACK BEWIDE : Webencheres.com et Teno.fr**

Monsieur le Maire présente une Solution de gestion d'inventaire et de stock afin d'optimiser la gestion interne et mettre en vente le matériel réformé aux enchères via un site Internet.

Afin de permettre à la collectivité de répondre à son obligation réglementaire de tenue d'inventaire et bonne gestion de ses immobilisations, monsieur le Maire proclame adhérer à 2 plateformes informatiques hébergées :

La plateforme sécurisée Teno (module gestion de matériel) permet à l'adhérent :

- d'effectuer l'inventaire de chacun de ses biens (descriptifs, photos ...)
- d'avoir une vision globale concernant son utilisation (quel service ?, ...)

- d'avoir une localisation de celui-ci (dans quel bâtiment ? ...);
- de contacter les agents assurant la maintenance (quel service ?, quel agent ? ...);
- d'optimiser la gestion de ses biens en stock;
- d'étiqueter son matériel par des QR CODE;
- de créer des alertes pour des interventions programmées;
- de connaître la destination de ses biens réformés sortant de son patrimoine.

La plateforme Webencheres permet aux collectivités et établissements publics de vendre leurs biens sur internet.

La prestation d'installation est de 500 € HT (à régler uniquement la première année). Elle comprend :

- ⇒ La réunion de cadrage et l'audit pour la mise en place du Teno
- ⇒ Le paramétrage initial des 2 outils Teno et Webencheres
- ⇒ 1 heure de formation à distance pour 5 personnes pour le Teno
- ⇒ 1 heure de formation à distance pour 5 personnes pour Webencheres

**L'abonnement annuel de 700 € HT comprend :**

- ⇒ L'accès illimité aux 2 plateformes
- ⇒ Le référencement du site national Webencheres
- ⇒ Hébergement et sécurisation des données
- ⇒ Hotline technique et fonctionnelle
- ⇒ Accès au service client

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 pour, 1 abstention Hélène Cayuela) :**

- **APPROUVE l'adhésion aux plateformes Webencheres et Teno afin de gérer l'actif de la collectivité**
- **VALIDE le coût d'installation et de formation de 500€ HT**
- **VALIDE le coût d'adhésion annuel de 700€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

## **VII/ Informations diverses.**

- Suite à l'incendie de la Chaumine survenu dans la nuit du 2 au 3 février 2019, un courrier a été envoyé à la propriétaire de la maison en Espagne pour signaler la mise en péril du bien. Monsieur le MAIRE a demandé auprès du tribunal d'Orléans qu'un expert soit désigné. Le rapport d'expertise est parvenu le mardi 12 février. Monsieur le MAIRE en donne la lecture aux membres du Conseil Municipal et insiste sur le fait que l'expert préconise la démolition de la maison sinistrée.  
Monsieur le MAIRE indique également que le bien est assuré et que la commune va demander un devis pour la démolition et le désamiantage.
- Monsieur le MAIRE exprime la volonté de la commune de ne pas répondre favorablement aux propositions de la DDT sur le PLU. Il souhaite obtenir ce qu'il convient juridiquement et équitablement aux vues des décisions prises pour les PLU des communes voisines.
- Monsieur le Député organise mercredi 13 février une Grand Débat, salle Maurice Leblond à 19h, suite à l'envoi des cahiers de doléances des communes
- Monsieur le MAIRE fait une proposition de deux dates à la Région pour déterminer quand aura lieu l'inauguration du City Parc : soit le 6 avril, soit le 27 avril
- Monsieur le MAIRE a participé à l'assemblée générale du Comité de Jumelage. Il y a eu plusieurs échanges en Allemagne, puis en Alsace, y compris pour des collégiens et lycéens. Les membres de l'association sont vieillissant.
- Madame Gallas rappelle que le repas des Aînés aura lieu le 23 mars. Les invitations seront envoyées après les vacances de février. La musique sera assurée par le groupe qui a réalisé l'animation le 14 juillet 2018 (Les Années Bonheur de Luc sixties) et qui a bien plu.
- Monsieur Gala indique que le Salon du Livre du 3 février s'est bien passé. Il y a eu 278 visiteurs. L'ambiance était agréable et les auteurs satisfaits de l'organisation. Selon la librairie l'Esperluette, le chiffre d'affaire est en hausse par rapport à l'année dernière. La Ville de Pierres a vendu environ 70 livres : « Pierres, d'hier à aujourd'hui, histoire des rues et des lieux » Il remercie tous ceux qui y ont contribué.

- Monsieur Gala a participé à l'assemblée générale de L'AAPNP. L'association a un nouveau président depuis 2018, Monsieur Tristan Robert, qui fait fonctionner très correctement l'association.
- Monsieur Gala rappelle que les 1000 lectures d'hiver se dérouleront samedi 16 février à 18h et que l'exposition Photos sera renouvelée ce samedi 16 également à midi.
- Madame Roux indique qu'une réunion a eu lieu le mardi 12 février au matin pour l'organisation de la fête du livre et que mercredi 13 février au matin se tiendra les ateliers créations pour le carnaval par les enfants sur le thème des indiens et des cowboys.
- Monsieur Buteau a participé à l'assemblée générale de l'association des Dragons de Nouailles. L'association sollicite la possibilité d'obtenir des locaux plus grands.
- Monsieur Buteau souligne, toujours en ce qui concerne les locaux pour les associations, que les « Restos du Cœur » sont très à l'étroit. La distribution de la nourriture se déroule dans des conditions difficiles. Monsieur Buteau écrira un article sur les « Restos du Cœur » pour le prochain Vivre à Pierres.

L'ordre du jour étant achevé, la séance du conseil municipal prend fin à 21h35

Le Maire,  
Daniel MORIN